

AFFAIRE N°12 - Acquisition d'un terrain appartenant aux époux MADE, nécessaire à la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Réalisation du Boulevard de Ceinture Sud nécessite l'acquisition du terrain MADE situé rue Mazagran, cadastré AN 465 de 212 m2.

Le propriétaire est disposé à opérer une transaction sur la base de 120 000 F, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain ainsi que les honoraires du Notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense est prévue au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. HOARAU donne lecture de l'avis de la Commission d'Urbanisme :

"En fait, plus que du Boulevard Sud, il s'agit du prolongement de la rue Jules Auber par la rue Mazagran jusqu'au Boulevard Sud".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*Vu*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour le Préfet et par délégation*

*Directeur des Finances*

*et des Collectivités Locales*

*signé: Paul PASTOR*

*sur copie conforme*

*à Dax, le 1er juin 1977*

*le Chef de Bureau délégué*

*J. LACOSTÉ*